Sélestat
Alsace Centrale

Publié en ligne le 16/04/2024

Arrêté n° 187.2024
(SAU/MK)

ARRETE DU MAIRE

Objet : Travaux sur réseau gaz par l'entreprise STARTER TP – route de BERGHEIM

Le Maire de la Ville de Sélestat

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

- Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10,

- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

- Vu le code pénal,

- Vu les guides techniques signalisation temporaire - volume 3 (manuel du chef de chantier édité par le CERTU),

- Vu le règlement général de la circulation et du stationnement de Sélestat et ses avenants,

- Vu la demande de l'entreprise STARTER de Feldkirch d'effectuer pour le compte de GRDF des travaux sur le réseau GAZ route de BERGHEIM ;

- Vu l'arrêté 131.2024 du 19 mars 2024,

- Considérant que pour des raisons de coordination il y a lieu de proroger l'arrêté n° 131.2024.

ARRETE

ARTICLE 1 - À compter du 04 avril 2024 les dispositions de l'arrêté 131.2024 du 25 mars 2024 sont prorogées jusqu'au 07 juin 2024.

ARTICLE 2 - M. le Commandant de Police et M. le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée à l'entreprise STARTER TP.

Sélestat, le - 3 AVR. 2024

Le Maire

Marcel BAUER

DESTINATAIRES :

- M. le Commandant de Police ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie ;
- Direction Général des Services - Registre des Arrêtés ;
- Service Aménagement Urbain - M. Frédéric VANBOCKSTAEL ;
- Entreprise STARTER - Feldkirch.